

Elevage des veaux laitiers en niches doubles ou individuelles

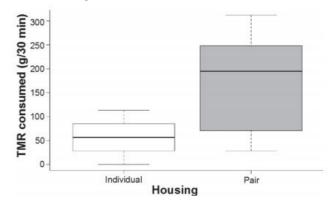
L. Whalin, D. M. Weary, and M. A. G. von Keyserlingk1 Animal Welfare Program, Faculty of Land and Food Systems, University of British Columbia, Vancouver, Canada, V6T 1Z4

L'élevage de veaux en niches doubles permet :

- De diminuer le stress et de diminuer la peur de la nouveauté (ingestion d'un aliment nouveau

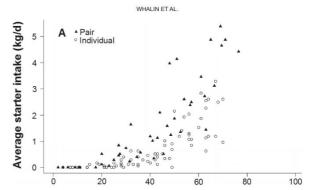
supérieure chez les veaux élevés en niches doubles par rapport aux veaux en niches individuelles)

Figure 1: prise du nouvel aliment (g/30min) pour les veaux élevés en niches individuelles (14 veaux) et les veaux élevés en niches doubles (8 paires). Un nouvel aliment (TMR) est offert aux veaux agés de 60j pendant 30min. Les graphiques en boites montrent les médianes (ligne horizontale en gras), les 1er et 3ème quartiles (limites de la boite) et les 10ème et 90ème centiles (limites des barres d'erreur)



D'augmenter la prise d'aliment starter

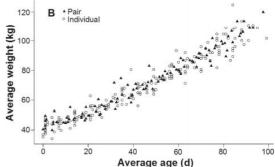
Figure 2: différence de prise de l'aliment starter en fonction de l'âge (j). Chaque point représente une mesure (deux fois par semaine) prise sur chaque veau élevé en niche individuelle (14 veaux, cercle) et sur chaque paire de veau (8 paires, triangle)



Le tout sans influence négative sur la santé des veaux.

Si la prise alimentaire est plus importante, le **gain de poids n'est toute fois pas augmenté**. Le surplus d'énergie est utilisé pour d'autres activités (jeu principalement) ce qui entraine une modification de la composition du corps (moins de gras intramusculaire).

Figure 3: différence de prise de poids en fonction de l'âge (j). Chaque point représente une mesure (une fois par semaine) prise sur chaque veau élevé en niche individuelle (14 veaux, cercle) et sur chaque paire de veau (8 paires, triangle)



La succion entre veau (qui peut entrainer en particulier des lésions cutanées) peut être limitée en nourrissant les veaux à la tétine et en apportant une quantité suffisante de lait pour satisfaire le comportement de succion.